



**FIDA**  
**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**  
**Conseil d'administration - Soixante-dix-septième session**  
Rome, 10-11 décembre 2002

**ACTIVITÉS PRÉVUES AU TITRE DES PROJETS**  
**2002-2003**

**ADDITIF**

Depuis l'envoi du document EB 2002/77/R.29 aux membres du Conseil d'administration, trois autres projets/programmes ont atteint un stade suffisamment avancé pour justifier leur inclusion dans l'annexe A de ce document. On trouvera ci-joint le résumé des projets/programmes en question.



<b>Région:</b> Asie et Pacifique	<b>Pays:</b> Pakistan
<b>Nom du programme:</b> Programme de développement communautaire	<b>RNB par habitant<sup>1</sup>:</b> 440
<b>Coût du programme (en millions de USD):</b> 43,4	<b>Population (en millions d'habitants)<sup>1</sup>:</b> 138,1
<b>Prêt du FIDA (en millions de USD):</b> à déterminer	<b>Financeur extérieur principal<sup>2</sup>:</b> FIDA
<b>Conditions de prêt proposées:</b> particulièrement favorables	<b>Cofinanceur:</b> Pourparlers en cours avec le Programme alimentaire mondial (PAM)
<b>État d'avancement:</b> évaluation prospective préliminaire en cours	<b>Institution chargée de l'évaluation prospective et administrateur du prêt:</b> FIDA et Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

### Objectifs du programme

Au Pakistan, environ 70% des pauvres vivent en milieu rural et, selon les données disponibles, cette population serait en augmentation. L'Azad Jammu et Kashmir (AJK) est l'un des États les plus pauvres du pays, avec un revenu annuel par habitant compris entre 180 et 200 USD, soit environ la moitié de la moyenne nationale. La dégradation des terres, le morcellement des exploitations et la diminution de la productivité agricole mettent en péril les modes de vie traditionnels, obligeant de plus en plus de pauvres à émigrer à la recherche d'emplois en dehors de l'agriculture. Dans ce contexte, le programme proposé a pour ambition de réduire la pauvreté en milieu rural, en donnant aux organisations communautaires les moyens de prendre en charge la planification et l'exécution décentralisées des activités de développement. Il stimulera un développement communautaire sexospécifique au travers d'un processus participatif de planification, de mise en œuvre et de suivi. Il visera, en particulier, à: i) renforcer le rôle et les capacités des organisations communautaires existantes et à en créer de nouvelles pour faire en sorte que le groupe cible puisse durablement mettre à profit les avantages d'un développement décentralisé; ii) jeter les bases d'un transfert réussi des responsabilités en encourageant la bonne gouvernance, la transparence et la responsabilisation, ainsi qu'en améliorant les relations entre les institutions centrales et locales (notamment sur les plans financier et opérationnel); iii) améliorer la gestion des ressources naturelles et développer les infrastructures sociales et économiques en vue d'accroître les revenus, d'élargir les possibilités d'emploi et de réduire la pauvreté, tout spécialement parmi les groupes les plus vulnérables.

### Bénéficiaires du programme

Le programme couvrira la totalité du territoire de l'État d'AJK, où la grande majorité des quelque 2,9 millions d'habitants a un niveau de vie qui ne dépasse pas le seuil de subsistance. Environ 88 % de la population vivent dans les zones rurales et sont tributaires de la foresterie et de l'agriculture pour leur subsistance. Le groupe cible se compose de trois sous-groupes spécifiques: i) les femmes et les ménages dirigés par des femmes, qui constituent le groupe cible prioritaire du programme; ii) les paysans sans terre (10 % des ménages ruraux); et iii) les petits exploitants propriétaires (75 % du groupe cible). Les femmes seront censées entrer pour environ 50 % dans la création des organisations communautaires et se verront accorder la plus grande partie du soutien fourni dans le cadre du programme en matière de formation, de développement de microentreprises, de création de revenus et de crédit. Sur les 383 800 ménages ruraux que compte l'État, environ 120 000 seront visés par le programme.

<sup>1</sup> Données relatives à 2000; revenu national brut (RNB) exprimé en dollars des États-Unis.

<sup>2</sup> Il s'agit de l'organisme de financement externe qui, à la demande du Gouvernement, prend la tête de la conception du projet, de l'évaluation prospective préliminaire et de la mobilisation des ressources extérieures.

## Composantes du programme

### a) Développement communautaire sexospécifique

Le programme financera le recrutement: i) d'organisations non gouvernementales (ONG) compétentes, qui serviront de facilitateurs du développement communautaire et de prestataires de services pour le renforcement des capacités des dirigeants et des membres des organisations communautaires; ii) de coordonnateurs du développement communautaire (un homme et une femme); iii) d'animateurs sociaux auxquels sera dispensée une formation à la planification et à la mise en œuvre du développement local participatif; et iv) d'un coordonnateur principal des activités de formation, en poste au sein de l'unité de gestion du programme (UGP). Un soutien sera également fourni en ce qui concerne: i) la formation des bénéficiaires dans des domaines tels que l'établissement et la gestion de microentreprises, l'acquisition de compétences lucratives, la recherche de débouchés, et l'exploitation et l'entretien d'infrastructures sociales et économiques; ii) la foresterie à vocation sociale; iii) une enquête sur l'aménagement des parcours; et iv) les moyens de transport et les coûts opérationnels.

### b) Fonds de développement communautaire

Cette composante recouvrira trois guichets de financement: i) un *guichet microfinancement*, reposant sur la notion de développement à plusieurs niveaux; ii) un *guichet infrastructures*, pour le financement d'infrastructures sociales et économiques (s'agissant, par exemple, d'infrastructures de petite dimension destinées à une organisation communautaire, ou d'infrastructures inter et intra-communautaires attribuées à un groupe d'organisations communautaires), les activités donnant lieu à l'établissement d'un ordre de priorité et approuvées au travers du processus de planification du développement au niveau des villages; et iii) un *guichet innovation*, qui aura pour fonction d'apporter des fonds, sur une base concurrentielle, à l'appui d'initiatives communautaires (concernant, par exemple, des modes nouveaux ou améliorés de production agricole, l'élevage ou la foresterie, la création d'entreprises rurales et la promotion des femmes), de nouveaux systèmes de transformation ou de conditionnement des produits, et d'innovations au niveau des exploitations visant à faire gagner du temps aux femmes et à leur faciliter la tâche.

### c) Gestion des ressources naturelles

Étant donné qu'elles découleront de la demande, la liste des activités qui seront financées au titre de cette composante ne revêt pas un caractère contraignant. Il s'agit, en fait, d'options entre lesquelles les communautés pourront choisir, en adaptant les modèles d'entreprises aux besoins dont elles feront état et aux demandes formulées par les agriculteurs individuels ou par les diverses communautés. La liste pourra comporter des options portant sur l'appui à la mise au point de variétés améliorées de cultures de plein champ ou horticoles, à des entreprises d'élevage, à la foresterie à vocation sociale, à la conservation des sols et des eaux, à la gestion des ressources en eau et à la petite irrigation, à la production de semences et de semis, à la transformation des produits et à l'obtention d'intrants, et à des entreprises de commercialisation de la production. Ces activités seront financées par le biais de mécanismes de microfinancement des organisations communautaires. Le programme comportera également la fourniture d'un soutien aux activités de vulgarisation, de formation, de recherche adaptative et participative sur le terrain et à d'autres activités déterminées par la demande communautaire.

### d) Gestion du programme

Le programme comprendra la mise en place d'une UGP, à Muzafferabad, au sein du Département de la planification et du développement (DP&D). Des bureaux de district seront installés

dans les différents districts. Le programme contribuera également au renforcement de la capacité du DP&D à répondre aux besoins de la population rurale.

### **Exécution du programme**

L'exécution du programme s'étendra sur une période de sept ans. L'État d'AJK transférera au DP&D tous les pouvoirs et attributions en matière d'exécution du programme. Le Chef adjoint du secrétariat du DP&D sera chargé de conduire la politique générale. L'UGP sera responsable de la fourniture de services de coordination/facilitation et de la mise en œuvre générale du programme. La gestion des affaires courantes sera confiée aux bureaux de district. Un comité de pilotage du programme assurera la coordination des activités relevant de celui-ci. Le comité de pilotage de district veillera à instaurer une coordination efficace entre toutes les parties prenantes au niveau du district, et examinera et approuvera les plans de travail et budgets annuels établis pour le district.

### **Caractéristiques importantes**

Ce programme entrepris par le FIDA dans l'AJK est le premier grand programme de développement régional couvrant la totalité du territoire de l'État. Il permettra de lancer un processus de développement complet en donnant aux organisations communautaires les moyens d'être maîtresses du processus de développement et en obligeant les prestataires de services gouvernementaux à rendre des comptes aux organisations communautaires, ce qui ouvrira la voie à un transfert de pouvoirs effectif. Il permettra également de nouer des relations contractuelles entre les bénéficiaires et les organismes d'exécution aux fins de la fourniture de services. Toutes les activités relevant du programme reposeront sur la participation des communautés et sur la transparence politique; c'est ainsi que les membres du Union Council ne sont pas, à la demande du gouvernement, associés au choix des aménagements d'infrastructures ou d'autres interventions du programme. Les responsabilités seront largement décentralisées au niveau du district, et l'exécution du programme sera décentralisée à l'échelon des communautés. Les modalités proposées en matière de crédit pour ce qui est d'acheminer des fonds de contrepartie aux pools de crédit communautaires renforceront les capacités des organisations communautaires sur le plan financier et sur celui de la gestion, ainsi que la participation des institutions de microfinancement en vue de la rétrocession directe aux microentreprises et aux groupes d'organisations communautaires solidement établies. Les organisations communautaires et les organisations communautaires féminines verront également leurs moyens d'action renforcés et leur viabilité future affermie. Par ailleurs, ces modalités déboucheront sur la mise en place de structures secondaires à l'échelle des districts et, à terme, sur l'établissement d'une organisation faîtière représentative de la totalité des communautés rurales de l'État. Pour renforcer, chez les bénéficiaires, le sentiment d'appropriation, leurs organisations deviendront membres du comité de pilotage et des comités techniques du programme. Le projet d'infrastructure et de services communautaires de la Banque mondiale élargira l'impact du programme sur les ménages ruraux en complétant les efforts déployés en matière d'infrastructures sociales et économiques. La mise en œuvre des activités financées dans le cadre du programme s'accompagnera d'une très grande souplesse, s'agissant d'un programme de nature évolutive axé sur la satisfaction de la demande et visant d'une année sur l'autre à répondre aux initiatives et aux besoins des bénéficiaires. La création de microentreprises, et de petites et moyennes entreprises, en particulier celles œuvrant en faveur des femmes, permettra de revitaliser l'économie rurale et de réduire la pauvreté parmi les groupes vulnérables.

### **Principales questions**

Parmi les principales questions, il convient de mentionner la mise au point définitive de mémorandums d'accord avec: i) le Fonds pakistanais pour l'atténuation de la pauvreté/Programme national d'appui aux zones rurales, pour ce qui est des modalités de cofinancement; ii) le Programme alimentaire mondial, également au sujet du cofinancement; et iii) la Banque Khushhali, pour ce qui est



de répondre aux besoins financiers des organisations communautaires bien établies, des groupes d'organisations communautaires, des organisations secondaires et de l'organisation faîtière. Les autres questions seront traitées à mesure qu'elles seront identifiées par le Comité d'orientation pour les stratégies et les politiques opérationnelles du FIDA.

### **Opérations antérieures du FIDA**

Le FIDA a approuvé 18 projets pour un montant global de 137,6 millions de DTS. Six projets sont en cours d'exécution et le projet de mise en valeur des zones barani dans la province frontière du nord-ouest devrait démarrer au premier semestre 2003.

<b>Région:</b> Proche-Orient et Afrique du Nord	<b>Pays:</b> Maroc
<b>Nom du projet:</b> Projet de développement de l'élevage et des pacages dans la région orientale – Phase II	<b>RNB par habitant<sup>1</sup>:</b> 1 180
<b>Coût du projet (en millions de USD):</b> 11,04	<b>Population (en millions d'habitants)<sup>1</sup>:</b> 28,7
<b>Prêt du FIDA (en millions de USD):</b> à déterminer	<b>Financier extérieur principal<sup>2</sup>:</b> FIDA
<b>Conditions de prêt proposées:</b> intermédiaires	<b>Cofinancier:</b> aucun
<b>État d'avancement:</b> formulation achevée	<b>Institution chargée de l'évaluation prospective et administrateur du prêt:</b> FIDA et à déterminer

### Objectifs du projet

Le projet vise à relever les revenus et à améliorer les conditions de vie de la population rurale pauvre de la région orientale du Maroc, principale zone d'activités pastorales du pays mais aussi l'une des plus pauvres. Pour atteindre cet objectif, le projet donnera aux communautés locales les moyens de régénérer et de gérer leurs ressources naturelles de manière durable et offrira des possibilités nouvelles aux groupes les plus vulnérables (parmi lesquels figurent les petits éleveurs, les femmes et les jeunes chômeurs), en mettant à profit les ressources naturelles considérables dont la région est dotée. Plus particulièrement, dans le prolongement des réalisations de sa première phase, le projet visera à: i) renforcer les capacités des organisations locales de base en vue de mettre en place des mécanismes de participation viables grâce auxquels le groupe cible lui-même pourra piloter l'identification et la mise en œuvre des possibilités d'investissement; ii) promouvoir des systèmes adaptés de production animale, ajoutant de la valeur aux produits animaux en les transformant sur place et en améliorant les circuits de commercialisation; et iii) diversifier les sources de revenus via la promotion d'activités génératrices de revenus et un meilleur accès aux services techniques, commerciaux et financiers.

### Bénéficiaires du projet

La zone du projet couvrira les neuf communes touchées par la première phase, auxquelles viendront s'ajouter deux nouvelles communes présentant des caractéristiques agroécologiques et socioéconomiques analogues. Toutes les communes sont situées dans la région orientale du Maroc et font partie des provinces de Figuig, Jerada et Taourit. La population de la zone du projet est l'une des plus pauvres du pays. Quelque 80% des 70 700 habitants de ces 11 communes vivent en milieu rural. Les principaux bénéficiaires du projet seront les éleveurs (et leurs familles) les plus pauvres parmi les 9 000 membres des associations (coopératives) d'utilisateurs de parcours que compte la zone du projet. On estime qu'au moins 3 000 personnes seront directement aidées par les activités du projet relevant de l'infrastructure matérielle ou liée à la production, telle que la remise en état des terres de parcours et la création de points d'eau, les plantations de fourrage et les postes d'engraissement du bétail. On estime qu'environ 4 000 bénéficiaires et 250 microentreprises tireront profit de la promotion d'activités génératrices de revenus et de l'appui apporté aux services financiers locaux. En outre, étant donné que les femmes ont éprouvé, dans le passé, des difficultés à entreprendre des activités génératrices de revenus par manque d'accès aux services financiers ruraux, elles constituent un groupe cible important pendant cette deuxième phase du projet. Les jeunes sans emploi (notamment les diplômés) vivant dans la zone du projet profiteront également de certaines activités relevant du projet. C'est pratiquement toute la population qui trouvera indirectement son compte dans le projet.

## **Composantes du projet**

### **a) Renforcement des atouts institutionnels et des savoirs acquis**

La présente composante comportera: i) la mise en œuvre, dans la région, de la stratégie nationale existante pour l'aménagement des terres de parcours et la production animale, consistant à établir un plan d'action à l'intention du Ministère de l'agriculture et du développement rural, ainsi que des programmes de travail correspondants pour les deux directions provinciales de l'agriculture (DPA) participantes; ii) l'amélioration de la gestion de l'information, grâce notamment à la rédaction de manuels de référence et à la mise en place d'un système d'informations géographiques et d'un centre de documentation pour la région orientale; iii) la fourniture d'un appui institutionnel aux coopératives, aux services de terrain du Ministère de l'agriculture et du développement rural et à la gestion du projet, au travers d'activités de formation aussi bien technique que non technique, d'un appui logistique et d'une assistance technique. Les deux unités de coordination de l'UGP recevront du personnel supplémentaire.

### **b) Promotion de partenariats**

Le projet prévoit la fourniture d'un soutien concernant: i) l'établissement de mécanismes de partenariat, qui permettront essentiellement l'organisation d'ateliers d'information/sensibilisation réunissant des cofinanceurs éventuels et des organismes d'exécution partenaires, l'apport d'une assistance juridique pour la rédaction d'accords de partenariat et la réalisation d'activités de recherche et développement présentant un intérêt mutuel pour les partenaires; et ii) la promotion de partenariats par le biais d'investissements portant sur la remise en état et la gestion des pâturages, le développement de l'élevage et la formation technique.

### **c) Amélioration de la valeur ajoutée à la production**

Le projet encouragera: i) la réalisation d'activités génératrices de revenus, en identifiant les possibilités et les circuits de commercialisation des principaux produits de la région, en établissant des manuels de procédures et en dispensant une formation professionnelle ainsi que des services de conseil en matière juridique et commerciale aux microentrepreneurs; ii) la prestation de services financiers ruraux, au moyen de la fourniture d'équipements, de matériaux et d'un appui logistique aux associations locales de microcrédit; et iii) la recherche de nouveaux débouchés, par le biais d'études sectorielles, de campagnes promotionnelles, de messages publicitaires et de foires.

## **Exécution du projet**

Ce projet, d'une durée de six ans, sera mis en œuvre sous la responsabilité globale de la Direction de l'élevage du Ministère de l'agriculture et du développement rural. Un comité national de pilotage approuvera les programmes de travail et budgets annuels. Sur le terrain, un directeur de projet, agissant par l'intermédiaire des deux unités de coordination situées dans les deux DPA desservant la zone du projet, sera responsable de l'exécution du projet. Les unités auront pour tâches la planification, la coordination et la programmation des activités relevant du projet. Celles-ci seront menées à bien par l'intermédiaire des DPA et de leurs centres de travaux, de la direction régionale de l'eau et des forêts, d'organisations non gouvernementales et d'organismes du secteur privé, en fonction de l'expertise requise.

## **Caractéristiques importantes**

Cette deuxième phase se situe dans le droit fil de la stratégie de développement rural définie par le gouvernement à l'horizon 2020, laquelle met l'accent sur le développement des régimes traditionnels de pacage, considéré comme étant un moyen important de lutter contre la pauvreté en





ANNEXE A

milieu rural. Le projet reflète également les principales orientations de la stratégie du FIDA concernant le Maroc, telle qu'elle est exposée dans ses grandes lignes dans l'exposé des options et stratégies d'intervention par pays, qui reposent sur un développement rural axé sur l'action des communautés, la diversification des systèmes de production et des sources de revenus, la décentralisation et le renforcement des institutions locales et l'amélioration de l'accès aux ressources (notamment la terre, l'eau, les services d'appui et le capital financier). Le projet donnera la priorité à l'intégration des activités en insérant la planification de celles-ci dans un cadre de programmation participative au niveau d'unités socioterritoriales homogènes. Les plans de développement coopératif aideront à harmoniser les activités et à susciter des synergies entre les principaux acteurs opérant dans la zone du projet, ce qui se traduira par une gestion plus rationnelle des ressources naturelles. Le projet contribuera à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'aménagement pastoral et la production animale dans la steppe de la région orientale. Il s'accorde également bien avec les axes du cadre stratégique du FIDA pour ce qui est de privilégier l'impact, de tirer parti des savoirs et de renforcer les partenariats aux niveaux local, régional et national.

### **Principales questions**

Une mission d'évaluation prospective: i) élaborera de manière plus poussée la stratégie visant à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans le cadre du projet; ii) élaborera l'approche du projet en matière de conseils aux entreprises; iii) assurera la liaison avec le gouvernement à propos de sa contribution financière à la composante financement rural.

### **Opérations antérieures du FIDA**

Le FIDA a jusqu'à présent apporté son soutien à sept projets (dont trois sont en cours d'exécution), pour un montant total de 61,7 millions de DTS (net des annulations).

<b>Région:</b> Proche-Orient et Afrique du Nord	<b>Pays:</b> Turquie
<b>Nom du projet:</b> Projet de développement dans le secteur de Sivas-Erzincan	<b>RNB par habitant<sup>1</sup>:</b> 3 100
<b>Coût du projet (en millions de USD):</b> 27,91	<b>Population (en millions d'habitants)<sup>1</sup>:</b> 65,3
<b>Prêt du FIDA (en millions de USD):</b> à déterminer	<b>Financier extérieur principal<sup>2</sup>:</b> FIDA
<b>Conditions de prêt proposées:</b> ordinaires	<b>Cofinancier:</b> Pourparlers en cours avec le Fonds de l'OEPEP
<b>État d'avancement:</b> formulation achevée	<b>Institution chargée de l'évaluation prospective et administrateur du prêt:</b> FIDA et UNOPS

### Objectifs du projet

On observe en Turquie de grandes différences économiques et sociales entre régions géographiques et provinces ainsi qu'entre villes et campagnes. Les provinces d'Erzincan et de Sivas sont en proie à une très grande pauvreté rurale. L'environnement est dégradé, spécialement sur les parcours et les terres forestières; et en dehors de l'agriculture, les possibilités d'activités économiques sont rares. En revanche, ces deux provinces disposent de ressources agricoles, pastorales et forestières variées ainsi que de perspectives économiques considérables. Dans ces conditions, les objectifs du projet envisagé seront les suivants: i) accroître la productivité de l'agriculture et les revenus des ruraux pauvres dans les zones les moins développées des deux provinces; ii) développer les possibilités d'emploi rural et encourager les initiatives individuelles et collectives des petits exploitants; iii) créer des institutions viables s'adressant directement aux ruraux pauvres et renforcer celles qui existent; et iv) améliorer les conditions de vie de la population rurale pauvre et en particulier celles des femmes.

### Bénéficiaires du projet

La zone d'intervention du projet couvrira deux des provinces les moins développées de Turquie et spécialement les cantons les plus pauvres de ces deux provinces. Le groupe cible est estimé à environ 200 000 personnes (39 000 ménages) réparties dans 400 villages et représentant 42% de la population rurale et 19% de la population totale des deux provinces. Le projet visera les populations les plus pauvres de cette zone – petits exploitants, pasteurs et femmes – dont le système de subsistance repose sur l'exploitation des ressources naturelles locales. Environ 3 600 ménages devraient bénéficier des investissements réalisés pour améliorer la couverture sanitaire des troupeaux et apporter des conseils techniques à la production. La production végétale et les activités agroforestières profiteront à quelque 9 500 ménages d'agriculteurs, dont 6 350 pratiquent une agriculture pluviale et 3 150 un système mixte d'agriculture pluviale et irriguée. 7 500 ménages profiteront des investissements consacrés à l'irrigation. Approximativement 15 000 femmes seront intéressées par l'adduction d'eau à usage domestique ou l'amélioration des approvisionnements existants, qui permettra en outre d'améliorer l'état de santé des membres des bénéficiaires.

### Composantes du projet

#### a) Développement communautaire et coopératif

Cette composante comprendra: i) le renforcement des capacités des institutions communautaires en aidant les villages participants à créer des institutions communautaires (associations de développement communautaire, groupements coopératifs d'agriculteurs, groupements féminins, associations de producteurs et associations d'irrigants), en sensibilisant et en formant les villageois et en donnant une formation aux membres des coopératives (comité de gestion); ii) le développement des coopératives, en aidant les petits exploitants intéressés à créer de nouvelles coopératives ou en les encourageant à adhérer à celles qui existent et en soutenant l'établissement et l'exécution des plans de développement des coopératives; iii) la création d'un fonds d'initiatives

communautaires et coopératives à l'appui des investissements sociaux et productifs des communautés (petits ouvrages d'irrigation, amélioration de l'accès aux villages isolés, fourniture d'eau à usage domestique, soins de santé primaires, enseignement primaire, cuves de refroidissement du lait, centres de collecte des produits, installations de calibrage et de conditionnement, minoteries, etc.).

### **b) Développement agricole**

Cette composante du projet permettra: i) le transfert de technologies par le biais de la recherche adaptative et d'essais sur les exploitations conduits par les agriculteurs, ainsi que de méthodes de vulgarisation moins classiques faisant appel à une approche communautaire participative impulsée par la base et renforçant la capacité des communautés en matière de diagnostic des problèmes et de conception, d'essai et d'évaluation des technologies; ii) l'intégration plus poussée de l'agriculture et de l'élevage, et l'augmentation de la production animale (lait et viande); iii) l'augmentation et l'amélioration de la production végétale grâce à la fourniture de techniques améliorées concernant diverses cultures: céréales, légumineuses, légumes, arbres fruitiers et plantes fourragères; iv) l'agroforesterie sur des terres privées, publiques et communales, et l'amélioration des techniques de conservation des sols et des eaux; v) la promotion de services de santé animale privés; vi) l'amélioration des parcours et la conservation des ressources naturelles et de biodiversité, en s'appuyant sur les dispositions de la loi 4342 relative aux prairies et aux pâturages; et vii) la constitution de groupes de transformateurs destinés à favoriser la fabrication de produits laitiers et apicoles à valeur ajoutée, et la fourniture d'une assistance à la commercialisation.

### **c) Gestion du projet**

Un soutien sera accordé pour i) la création d'une UGP et ii) la formation et l'appui aux coordonnateurs de développement villageois.

### **Exécution du projet**

Le Ministère de l'agriculture et des affaires rurales sera l'agent d'exécution de ce projet d'une durée de sept ans. Dans la mesure du possible, toutefois, les activités seront sous-traitées à divers organismes gouvernementaux et privés. Un comité de pilotage aura pour fonctions d'approuver les PTBA et de coordonner l'exécution du projet. L'unité d'exécution du projet, établie dans l'une des deux provinces, sera chargée de l'exécution courante du projet (un organisateur principal du développement villageois représentera l'autre province). Au niveau du village, les coordonnateurs de développement villageois seront responsables de la coordination et de la gestion des activités du projet.

### **Caractéristiques importantes**

Le projet est conforme aux objectifs du cadre stratégique du FIDA. Il renforcera les institutions communautaires locales afin de leur permettre d'exprimer les besoins et les aspirations de la population rurale pauvre tout en restant transparentes et responsables. En mettant en place une structure coopérative à vocation commerciale, il ouvrira aux pauvres de nouvelles perspectives d'accès élargi aux services du système financier et leur permettra ainsi d'ajouter de la valeur à leur production et de renforcer leur pouvoir de négociation sur le marché. Le projet mettra en œuvre une méthode de participation avancée donnant aux agriculteurs, par l'intermédiaire de leurs coopératives, un rôle plus actif dans l'aménagement des parcours, l'agroforesterie et la vulgarisation. Des investissements dans l'infrastructure communautaire, les techniques agricoles respectueuses de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles (eau et terres de parcours) leur permettront de conserver l'accès à leur principale ressource productive et même de l'élargir. Le projet encouragera les activités après récolte de transformation et de commercialisation des produits laitiers et apicoles, qui offriront une source de revenus assurée.



### **Principales questions**

La mission d'évaluation: i) examinera les aspects institutionnels, y compris les risques liés à l'approche participative, spécialement dans le cas des institutions relativement nouvelles; ii) évaluera le type d'UGP retenu en accordant une attention particulière à des questions telles que l'appui juridique et le suivi; iii) analysera les différences entre les sexes; et iv) étudiera le suivi des progrès réalisés et de l'impact.

### **Opérations antérieures du FIDA**

Le FIDA a approuvé jusqu'ici cinq projets pour un montant global de 45,2 millions de DTS. Un projet est actuellement en cours d'exécution.

